

# COVID-19. Dès lundi, les masques « fait main » et « artisanaux » seront interdits

## Masques à l'école : la règle devient stricte

**LE PROTOCOLE** sanitaire en vigueur dans les écoles élémentaires, collèges et lycées vient d'être mis à jour et les nouvelles mesures face à la Covid-19 doivent entrer en application dès ce lundi 8 février, ou deux semaines plus tard dans la zone A qui est entrée en vacances hier soir.

Outre la distanciation élargie à 2 mètres à la cantine et autres décisions spécifiques (sur l'aération renforcée, les cours d'EPS, les mesures s'il y a un cas positif...), la règle devient plus stricte quant au port du masque.

Les élèves du CP à la terminale, ainsi que les personnels travaillant dans les établissements scolaires, n'auront plus le droit de porter ce que l'on appelle les masques « fait main » ou « artisanaux » de catégorie 2, accusés d'être moins filtrants et efficaces.

Seuls les masques en tissu de catégorie 1 (lavables et réutilisables, qui filtrent au moins 90 % des particules de 3 microns) et les masques chirurgicaux sont désormais acceptés, et leur port est toujours obligatoire dans les espaces clos comme à l'extérieur.

« Un certain coût... »

Si les enseignants (*via* le ministère de l'Éducation nationale) et les autres personnels (*via* les collectivités territoriales) sont pourvus en masques adéquats dans leurs établissements, on peut se poser la question quant aux masques portés par les élèves...

Car il appartient aux parents de fournir ces protections à leurs enfants, et les masques en tissu créés et cousus par la famille, donnés ou vendus par d'habiles couturières, sont encore légion dans la cour. Le Haut Conseil de Santé publique affirme qu'ils ne sont pas assez efficaces pour éviter les contaminations.

« C'est vraiment n'importe quoi, se plaint Émilie, mère d'une élève de CE2 à [Cherbourg](#). On s'embête à acheter des masques en tissu relativement chers, fabriqués localement, pour avoir de la qualité et de jolis motifs... Et maintenant, on nous dit qu'ils ne sont plus

assez efficaces ! Sachant que nos enfants doivent mettre deux masques par jour à l'école, si on opte pour les jetables, cela représente un certain coût... »

Ce sujet d'actualité ne semble pourtant pas au coeur des inquiétudes des parents. « C'est vrai qu'on n'a pas eu trop d'informations, confie Nicole Paul, responsable de la FCPE. On n'a pas eu de remontées non plus de la part des parents. Mais je pense que les établissements scolaires vont prévoir, les enfants qui n'ont pas le bon masque ne seront pas refusés... »

La confiance de mise

Du côté des enseignants et chefs d'établissement, il sera quand même compliqué de faire la police à l'entrée. Comment voir en un coup d'oeil si le masque en tissu est de catégorie 1 ou de catégorie 2 ?

« On va devoir faire confiance aux parents, c'est de la responsabilité individuelle, indique une directrice d'école primaire. Et pour ceux qui n'ont pas les bons masques, qui l'ont oublié le matin, pour les familles dans le besoin aussi : on dispose d'un petit stock. On a mis un mot dans les carnets pour informer les parents, en général ils jouent le jeu. Les enfants ont aussi une formidable capacité d'adaptation. »

À Cherbourg-en-Cotentin, aux Pieux, à Saint-Pierre-Église et dans d'autres communes, les enfants ont eu la chance de se voir offrir quelques masques en tissu par les municipalités ou les associations de parents d'élèves.

« Les 14 000 masques lavables offerts début décembre 2020 aux écoliers (trois chacun), et 6 000 autres à disposition sur tout le territoire, entrent bien dans la catégorie 1, annonce Dominique Hébert, maire-adjoint cherbourgeois en charge de l'éducation. »

En cas de doute sur la catégorie de vos masques, n'hésitez pas à vous renseigner, notamment en pharmacie.

Nicolas LEPIGEON



Dès lundi, seuls les masques chirurgicaux et les masques en tissu de catégorie 1 seront acceptés pour protéger le visage des élèves de plus de 6 ans, du CP à la terminale.